

>>> III - DATATION DE L'EXPLOSION DU HANGAR 221

12. Les vidéos de la SEMVAT non expertisées ont pu filmer les effets de l'explosion mais ont été coupées électriquement.

- 7 vidéos numériques sur CD Rom et la vidéo VHS de la SEMVAT ont été incluses en annexe d'une déposition du témoin M. Cassan dans le dossier selon la pièce D2489 p2 et 3 (**Annexe 56**). Ces pièces vidéo n'ont jamais été expertisées.
- Des témoins ont vécu à la SEMVAT un premier bruit et une coupure électrique une dizaine de secondes avant l'explosion du hangar 221. C'est le cas du témoin Lionel Cazaux, indiquant dans sa déposition, une dizaine de secondes entre la coupure et le souffle de l'explosion du hangar 221 (pièce D5898, **Annexe 57**).
- Les vidéos pourraient présenter les traces de phénomènes antérieurs à l'explosion du hangar 221 (vibrations sismiques ou non, coupures électriques, effets lumineux).
- Les caméras de la SEMVAT proches du cratère, à moins de 300 m comme celle présente à l'entrée Nord de la SEMVAT, pourraient normalement révéler la chronologie entre l'explosion du hangar 221 et la coupure électrique (Photographies en **Annexe 58**).
- Un enregistrement sonore d'une réunion avec la direction de la SEMVAT a été de plus mentionné dans le dossier par M Di Palma (pièce D6571, **Annexe 59**) mais n'a pas été réclamé, ni mis sous scellé. Pourtant plusieurs témoins de cette réunion lors de leur audition au SRPJ ont décrit des phénomènes antérieurs à l'explosion du hangar 221.
- Il est à noter l'absence, et ce depuis la période de la flagrance, de toute réclamation et donc de toutes mises sous scellés et de tout examen des enregistrements vidéos de nombreuses caméra accessibles à Toulouse dont, notamment, les 40 caméras du réseau du PC Capitoul installées sur le périphérique dont certaines se trouvaient en 2001 à moins de 300 m du cratère (rapport PREDIT page 17, **Annexe 60**).

Votre juridiction pourrait-elle expliquer aux victimes l'absence de réclamation du SRPJ de tant de données vidéo et l'absence d'examen des rares qui ont été collectées ?

du 21 septembre 2001 ? ---
 ---REPONSE : "J'étais présent à la SEMVAT à une réunion au rez de chaussée du bâtiment administratif avec environ 25 personnes.
 ---Les fenêtres de la salle de réunion donnaient au sud. ---
 ---Lors de l'explosion, j'ai été blessé légèrement au bras droit peut-être par des éclats de verre. ---
 ---Je n'ai rien entendu, alors que je me trouvais assis sur une chaise, je me suis retrouvé projeté sous un bureau, ou plus exactement une table, par le souffle qui venait des fenêtres. ---
 ---Il y a eu pas mal de blessés dans cette salle. ---
 ---La salle de réunion se trouve à plusieurs centaines de mètres du lieu de l'explosion, mais en tout cas moins d'un kilomètre. ---
 ---Peut-être environ 500 mètres. ---
 ---QUESTION : Avez-vous ressenti ou senti un signe précurseur du souffle de l'explosion ? ---
 ---REPONSE : "Non, aucun. ---
 ---QUESTION : Avez-vous une information particulière à nous donner sur l'explosion elle-même ? ---
 ---REPONSE : "Non, pas particulièrement. Comme vous me l'avez demandé, je vous ai apporté des enregistrements vidéos effectués par plusieurs caméras de surveillance disposées sur le site de la SEMVAT-LANGLADE. Il y a une cassette vidéo de format VHS qui filme en intérieur l'entrée du bâtiment administratif et notamment les allées et venues. J'ignore combien de temps dure la prise de vue qui est sur cette cassette. Je peux vous dire qu'elle tourne en continu. ---
 ---Il y a enfin un CD-ROM qui contient des fichiers vidéos numériques de 7 caméras de surveillance extérieures qui contrôlent les accès au site de la SEMVAT-LANGLADE. Je précise que ces caméras se déclenchent par mouvement et n'enregistrent qu'à partir du moment où elles s'activent. ---
 ---En l'occurrence, elles n'ont pas enregistré beaucoup de temps avant l'explosion. Les images se sont interrompues brutalement sur la coupure de l'électricité. ---
 ---QUESTION : Avez-vous constaté une simultanéité entre l'arrêt des caméras numériques et une coupure éventuelle d'électricité ?
 ---REPONSE : "Pour moi ça s'est produit en même temps. Parce que dans la salle de réunion, les néons étaient allumés. Et j'ai constaté après m'être relevé qu'ils ne fonctionnaient plus.
 ---En ce qui concerne les caméras, elles ont subi une coupure d'alimentation électrique. Je le sais car lorsque nous avons voulu les remettre en route, elles fonctionnaient normalement après nettoyage et rétablissement du courant. Je précise d'ailleurs que c'est moi qui suis allé couper manuellement le disjoncteur du poste de livraison d'alimentation électrique en 20 000 volts du site SEMVAT-LANGLADE. Ce poste constitué de quatre armoires métalliques est situé au nord du site de la SEMVAT-LANGLADE au 126, route d'Espagne. ---
 ---Quand je suis arrivé, j'ai constaté que le poste n'avait pas disjoncté, et j'ai pris l'initiative pour des raisons de sécurité de couper le disjoncteur. ---
 ---Je pense que j'ai dû faire ça entre 11H30 et 12H00 environ.
 ---Je vous remet donc ce CD-ROM ainsi qu'une cassette vidéo VHS.
 ---Plaçons sous annexe CD-ROM SEMVAT UN et CASSETTE VIDEO VHS DEUX ces documents. ---
 ---Pour la cassette, il s'agit d'une copie dont nous conservons l'original à la SEMVAT-BASSO-CAMBO qui reste à votre disposition selon vos besoins. ---
 ---En ce qui concerne les vidéos numériques, le CD-ROM a été

Copie certifiée conforme :
L'Officier de Police Judiciaire.

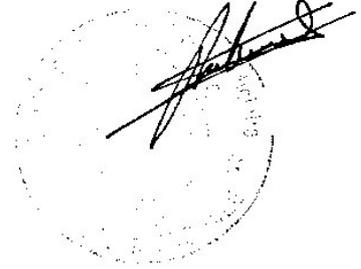


[Handwritten signature]

.../...
[Handwritten signature]

remis le 14 Juin 2002 à Mr Joaquim FERNANDEZ alors Magistrat en charge de cette information. -----
- Aucune copie de ces annexes n'avait été archivée au Service. -
---- Dont acte. -----

L'OPJ.



Poursuivant notre procès-verbal,

feuille 2

SUR SON IDENTITE : -----

---«Je me nomme **Lionel CAZAUX**, -----
---Je suis né le 22 Juin 1961 à Gourdan Poligna (31), -----
---Je suis de Nationalité Française, -----
---J'exerce la profession d'informaticien pour le groupe ACTF.-----
---Je suis domicilié 7 Place du fer à Cheval, appartement 234 à
TOULOUSE (31), tel : 05.62.21.12.26, et joignable sur mon mobile
06.07.03.57.24. -----

SUR LES FAITS : -----

---«Je prends acte que je suis entendu de mon plein gré en qualité de témoin dans le cadre de l'exécution de la commission rogatoire sus-référée, relative à l'explosion de l'usine AZF en date du 21 Septembre 2001, et dont vous venez de me faire prendre connaissance.
---A ce sujet, je confirme mon appel téléphonique, dont je ne me souviens plus de la date précise, mais que vous me dites être daté du 05 Mars 2004, et émis sur un numéro privé mis à notre disposition. J'ai effectué cet appel suite à une information parue dans le journal « LA DEPECHE », qui demandait à toutes les personnes qui pouvaient apporter une information sur ce fait divers de prendre attache avec ce numéro. A la suite de mon appel, on m'a demandé de confirmer mes dires par un écrit, que je devais envoyer à l'adresse de cette association, et qui était précisée dans l'article, mais dont je ne me souviens plus du nom. -----

---Vous m'évoquez la commission BOUCHARDY, ce nom ne m'évoque rien du tout. Je crois qu'il s'agissait plutôt d'une association dénommée « AZF-MEMOIRE ET SOLIDARITE ». -----

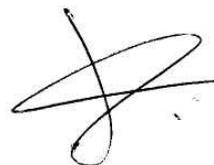
---Je vais donc vous relater à nouveau en détails ce dont j'ai été témoin le jour des faits. -----

---Le vendredi 21 Septembre 2001, en qualité d'informaticien, je me trouvais en intervention en tant que prestataire externe auprès de la société « SEMVAT », plus précisément sur le site dit « DE GIRONIS », 23 rue de Gironis à TOULOUSE (31). Je précise que ce site se situe à 300 mètres environ du site AZF de Grande Paroisse. Par rapport à celui-ci, je me trouvais donc au Nord Ouest.-----

---J'étais en train d'intervenir en salle machine, située au sous sol du bâtiment administratif, sur des serveurs informatiques de la société, destinés à la gestion et comptabilité de la SEMVAT. -----

---Je précise qu'il s'agissait en fait d'un faux sous sol, puisque par un vasistas situé en hauteur, j'avais une petite ouverture sur le ciel et par conséquent sur l'extérieur du bâtiment. Une vision tout de même assez restreinte. J'étais assis dans la salle informatique, celle-ci séparée d'un bureau par une cloison vitrée, sur sa partie supérieure. -----

---J'étais en train d'opérer devant une console d'administration graphique d'un serveur informatique de marque SUN et de modèle E280R. Par rapport à ma position, l'usine AZF se trouvait sur ma droite. -----



Poursuivant notre procès-verbal,

feuille 3

---J'avais les mains sur le clavier de la console graphique et j'étais en train de saisir des commandes d'administration quand vers 10H17, une détonation de faible intensité s'est fait entendre et provenant de ma droite. Au sujet de l'horaire, il s'agit de celle que j'ai relevé sur l'écran informatique qui se trouvait devant moi. -----

---Simultanément à cette déflagration, j'ai constaté une coupure de courant anormale, qui m'a empêché de poursuivre mon activité. Toutes les machines informatiques m'entourant s'étant arrêtés, sauf celles connectées sur des onduleurs. Ceux-ci se sont alors mis à activer leurs signaux d'alarme, signifiant une mise hors tension. -----

---**QUESTION** : Lors de votre arrivée dans cette pièce en sous sol, la lumière était elle allumée ? -----

---**REPONSE** : Oui, mais celle-ci s'est éteinte lors de la détonation, au même titre que l'ensemble des équipements électriques de la pièce. ----

---Le courant électrique est rapidement revenu au bout de trois à quatre secondes, ce qui a engendré le redémarrage de l'ensemble des équipements électriques, y compris la lumière. -----

---Ma console E280R s'est alors réinitialisée normalement, et les premières phases de démarrage se sont succédées, à savoir initialisation du clavier et de la carte graphique, et lorsque la machine se trouvait en train d'initialiser la mémoire de l'ordinateur, et à cet instant soit moins de dix secondes plus tard, une seconde et forte détonation a de nouveau retenti suivie d'un effet sismique conséquent et durable. L'électricité du bâtiment s'est de nouveau interrompue, après un laps de temps très court. Au même moment, la pièce s'est mise à trembler. La vitre du vasistas s'est brisée en volant en éclat, les cloisons vitrées qui m'entouraient ont également volé en éclats. La console graphique sur laquelle je travaillais, pesant environ 32 kilos, s'est soulevée du bureau sur une vingtaine de centimètres de hauteur pour retomber sur son support. Je suis même certain de l'avoir vu implorer au cours de sa lévitation, par l'intensité électrique ou le choc. -----

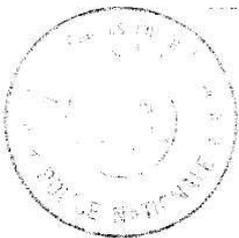
---J'ai gardé les mains sur le clavier, sans comprendre ce qui se passait.

---J'étais alors complètement tétanisé par l'intensité de l'explosion, et le bruit qui s'en est suivi. -----

---Au fur et à mesure que l'onde de choc se déplaçait de ma droite vers ma gauche, dans un fracas épouvantable, les armoires informatiques et bureaux alentours étaient en train de se renverser. -----

---Les vitres continuaient à éclater, et je me suis retrouvé plus ou moins enseveli par les éclats de vitres et les encadrements des cloisons de séparation qui se fracassaient. Une fois dégagé, on m'a évacué à l'extérieur du bâtiment, et j'ai pu constater que les environs étaient envahis de fumée et de poussière grise. J'étais complètement assourdi et hébété. Ensuite, j'ai été pris en charge par les secours, qui ont mis plus de deux heures à arriver. -----

---C'est tout ce que je peux vous relater sur ces deux explosions. -----



Poursuivant notre procès-verbal,

feuillet 4

---**QUESTION** : Pouvez-vous nous préciser le nombre d'explosion que vous avez entendu ? Pouvez-vous évaluer avec précision le temps qui s'est écoulé entre ces deux l'explosion ?

---**REPONSE** : Je suis affirmatif, j'ai personnellement entendu deux détonations, à dix secondes d'intervalle environ. J'évalue ce temps, par rapport à la réinitialisation des ordinateurs, suite à la première coupure électrique. -----

---Je suis incapable de vous décrire les effets visuels qui ont pu accompagner ces deux explosions, me trouvant en sous sol. -----

---La première explosion était de très faible intensité, un bruit sourd sans effet sismique ressenti. Il m'est impossible de vous quantifier ce bruit, et encore moins de vous l'évaluer en décibel. C'était un bruit sonore relativement faible. En tout cas, il n'était puissant au point de me faire sursauter. C'est surtout la conséquence de ce bruit (coupure électrique) qui m'a le plus perturbé. -----

---La seconde explosion était quant à elle de très forte intensité, voir assourdissante. Beaucoup plus forte que la précédente. C'était une énorme déflagration, j'ai pensé à une explosion consécutive à un explosif. Pour moi, elle était même très proche vu son intensité. -----

---Cette explosion a de suite était suivie par un tremblement de terre, avec de fortes vibrations ayant provoqué le bris des vitres et le déplacement de mobiliers assez lourds. C'est vrai que j'ai ressenti comme une onde de choc durable, voir un souffle partant de ma droite sur la gauche. -----

---Au sujet de ces vibrations intenses, je suis incapable de vous dire combien de temps elles ont durées. Elles m'ont semblé interminables.

---Au sujet des dysfonctionnements électriques, ils se sont toujours produits à l'issue des deux détonations. -----

---**QUESTION** : A l'exception des dysfonctionnements électriques, avez-vous personnellement constaté d'autres dysfonctionnements anormaux avant ou après ces deux explosions ? -----

---**REPONSE** : Non aucun. -----

---**QUESTION** : Par le vasistas de la pièce, avez-vous constaté des effets visuels en rapport avec ces explosions, tels que des flashes lumineux, éclairs ou boules de feu traverser le ciel ?

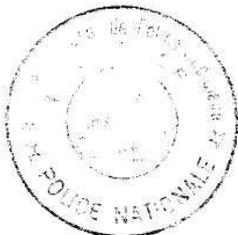
---**REPONSE** : Non, je n'en ai pas le souvenir. -----

---**QUESTION** : Au cours de ces deux explosions, ou lorsque vous êtes sorti du bâtiment informatique, avez-vous ressenti des odeurs particulières ?

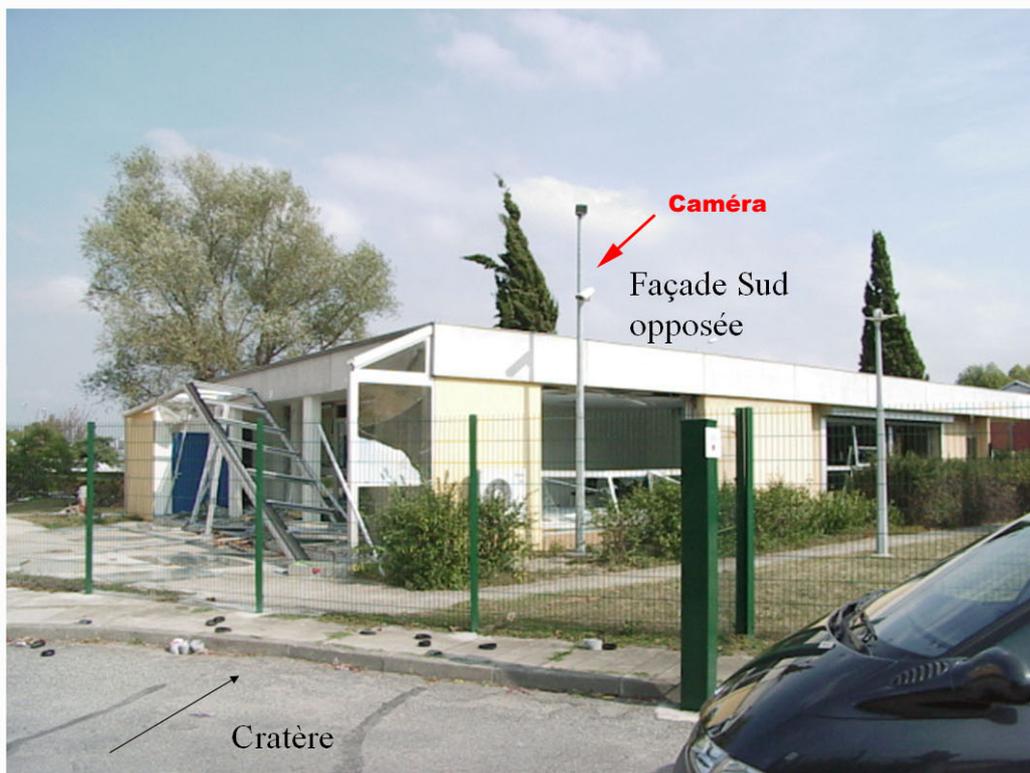
---**REPONSE** : Non, juste l'odeur de la poussière. Lorsque je suis sorti, tous le ciel était gris, on était complètement dans le brouillard. Il y avait un silence pesant. L'air était irrespirable. -----

---**QUESTION** : Avez-vous d'autres choses à déclarer ? -----

---**REPONSE** : Non, aucune. -----



**Photographie légendée issue du CD Rom
de l'Inspection Générale de l'Environnement**



Caméra devant l'entrée Nord de la SEMVAT, route d'Espagne (275 m du cratère)



AZF

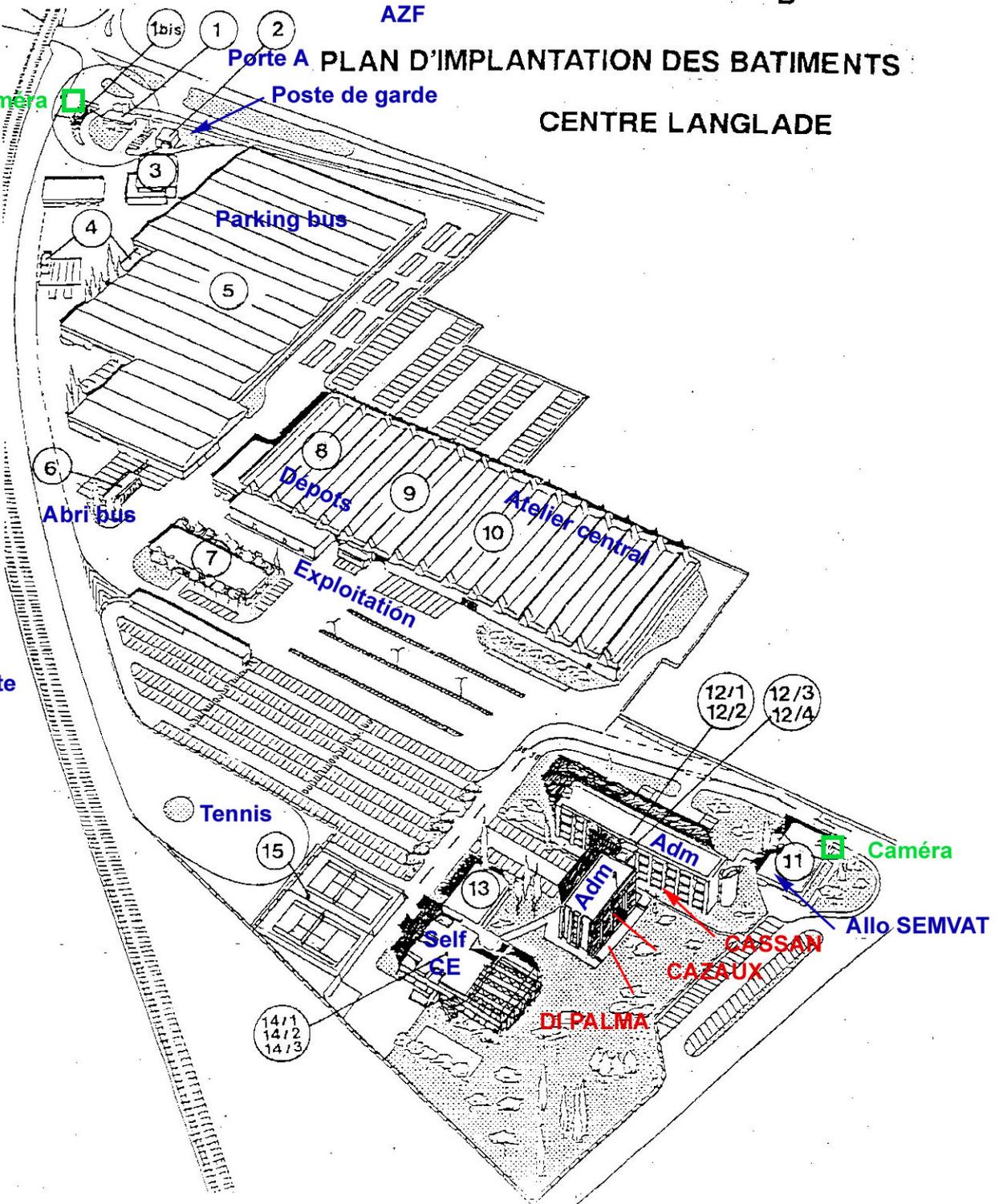
Porte A

PLAN D'IMPLANTATION DES BATIMENTS

CENTRE LANGLADE

Caméra

Poste de garde



EDF
Lafourguette

Caméra

Allo SEMVAT

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J. TOULOUSE

P.V. : 2005/000044/ 23

PROCES VERBAL

D6571

L'an deux mille cinq,
le vingt neuf avril à dix heures vingt

Nous, Jean-Pierre BELLAVAL
ENQUETEUR DE POLICE
en fonction au SRPJ TOULOUSE

AFFAIRE :

Contre/FAURE Gilles et
autres...
HOMICIDES, BLESSURES
INVOLONTAIRES...
"(AFFAIRE A.Z.F...)"

OBJET :

Audition de témoin :
Mr DI PALMA Frédéric,
agent de maîtrise SEMVAT
dt à DREMIL-LAFAGE (31)
tel.05-62-18-45-49.

Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse
---- Agissant en vertu et pour exécution de la Commission Rogatoire délivrée le 14 janvier 2005, par Monsieur Thierry PERRIQUET, Vice Président chargé de l'Instruction au TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE, -----
- Et relative à l'information suivie des chefs de : -----
- Homicides involontaires par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la Loi ou le règlement, -----
- Blessures involontaires ayant entraîné une ITT supérieure à 3 mois, par violation d'une obligation
- Blessures involontaires ayant entraîné une ITT inférieure à 3 mois, par violation d'une obligation....
- Destruction, dégradations ou détériorations involontaires de biens appartenant à autrui par l'effet d'un incendie ou d'une explosion, en raison d'une violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue par la Loi ou le règlement, -----
---- Faits commis à TOULOUSE le 21 SEPTEMBRE 2001. -----
---- Réquisitoire supplétif du 28 mai 2002 contre X... des chefs : -----
- d'infractions à l'obligation d'évaluation des risques, -----
- d'infractions à la réglementation en matière de sécurité s'imposant en cas d'interventions d'entreprises extérieures, ---
- d'infractions à la réglementation en matières de gestion de la sous-traitance, -----
---- Supplétif du 12/6/02 : homicide commis par maladresse, imprudence inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la Loi ou le Règlement, et par une violation manifestement délibéré d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la Loi, sur Mme Louise FRITZCH, le 21/9/2001 à Toulouse, DCD le 24/9/2001, -----
-Contre M. FAURE Gilles et autres...personnes mises en examen.
-Mme AMIEL M.Françoise épouse PAPALIA et autres...Parties civiles.

---- Nous transportons ce jour à l'heure en tête du présent 20, rue de la Cocagne 31280 à DREMIL LAFAGE chez MR DI PALMA Frédéric, né le 1er juin 1968 à Marmande (L.et Gne), agent de maîtrise à la CONNEX (ex-SEMVAT), qui serment préalablement prêté dans les formes de Droit dépose comme suit : -----
---- " J'ai effectivement rédigé une attestation judiciaire dans le cadre d'une enquête du CHSCT d'AZF. -----
---- En 2001, j'étais conducteur receveur à la SEMVAT . Le 21 septembre dans la matinée j'étais en réunion sur notre site de Langlade, face à AZF, plus précisément dans un bâtiment

donnant sur le chemin de Gironis. -----
 ---- QUESTION/ Vouys avez déclaré au CHSCT, que cette réunion
était enregistrée phoniquement. La CONNEX a-t-elle conservé cet
enregistrement ? -----
 ---- REPONSE/ Je me souviens avoir aiguillé le CHSCT vers cet
enregistrement, mais j'ai appris par la suite de notre DRH, que
l'enregistrement n'était pas de bonne qualité et inexploitable.
 ---- QUESTION/ Pouvez-vous nous relater les évènements tels que
 vous les avez vécus ? -----
 ---- REPONSE/ vers 10H15, alors que la réunion s'achevait, s'est
produit un premier bruit : C'était comme un bang d'avion
supersonique, un "boum" court qui a fait vibrer les vitres sans
les briser. Ce bruit était quand même plus fort que celui d'un
avion. -----
 ---- 2 à 3 secondes après, le temps qu'un collègue dise : "Ca
c'est pour nous" en faisant allusion aux évènements de New-York,
une deuxième explosion s'est produite beaucoup plus violente,
emportant les plafonds, les vitres, etc... -----
 ---- Nous sommes tous sortis vers l'extérieur. pour ma part je
 suis rentré à nouveau rapidement , à la recherche de masques à
 gaz ayant compris que le "problème" émanait du pôle chimique.
 ---- Je dois vous dire que la porte que j'ai utilisée pour
 sortir donnait à l'opposé du site chimique, qui lui-même n'était
 pas visible de cet endroit une partie de l'immeuble le
 dissimulant. -----
 ---- Je ne me souviens plus du ou des nuages... -----
 ---- QUESTION/ Avez-vous remarqué dans le ciel à un moment un ou
 des hélicoptères. ou autres aéronefs ? -----
 ---- REPONSE/ Lorsque je me suis trouvé à l'extérieur. Je ne me
 souviens plus si c'est juste après l'explosion ou après être
 parti à la recherche des masques à gaz, -----
 ---- Je n'ai pas vu, mais entendu distinctement le bruit
 caractéristique des pales d'un hélicoptère. -----
 ---- A ce sujet je dois vous dire que j'ai effectué mon service
 militaire dans l'Armée de l'Air et j'avais l'habitude d'entendre
 des hélicoptères, principalement des PLMA. -----
 ---- Je peux vous affirmer qu'il ne s'agissait pas d'un PLMA qui
 a un bruit beaucoup plus sourd, mais d'un hélicoptère plus
 petit, genre celui du SAMU, de la Gendarmerie,... -----
 ---- J'ai levé la tête mais le bâtiment administratif me cachait
 la vue, je n'ai donc vu cet hélicoptère à aucun moment. -----
 ---- D'après le bruit il devait se situer pas très loin, vers
 l'EST. -----
 ---- QUESTION/ Essayez de vous souvenir du temps qui a séparé la
 ou les explosions, du moment où vous avez entendu cet hélico ?
 ---- REPONSE/ Comme je vous l'ai dit je ne sais pas si c'est dès
 ma première sortie à l'extérieur, ou la seconde fois. -----
 ---- Si c'est à la première sortie ce devait être une minute
 après l'explosion, si c'est à la seconde c'est 5 à 10 minutes
 plus tard. -----
 ---- Je ne vois plus rien à vous déclarer. " -----
 ---- Dont procès-verbal que MR DI PALMA signe avec Nous après
 avoir lu et persisté. -----
 M. DI PALMA

L'OPJ.

- **des systèmes de vidéo surveillance,**
- **des informations sur les événements** transmises par les usagers via les bornes d'appels téléphoniques du PAU et par des patrouilleurs. Les mains courantes informatisées (MCI) ou mains courantes électroniques (MCE) sont utilisées pour saisir de manière informatique les événements constatés sur la voirie ainsi que les anomalies de fonctionnement des systèmes. Le contenu des mains courantes peut être transmis vers les opérateurs voisins.
- **des informations sur les autres modes de transports,** comme la SEMVAT,
- **des informations émises par des véhicules traceurs** et équipés d'un système automatique de communication entre le véhicule et le central. Certains systèmes de guidage embarqués dans le véhicule utilisant des technologies à base de balises infrarouges ou de GSM offrent la possibilité d'obtenir le temps de parcours et le nombre d'arrêts des véhicules équipés. Les flottes de taxis et les usagers équipés d'un téléphone mobile peuvent également transmettre des informations.
- **des données qualitatives** comme par exemple les manifestations, les occupations des parkings, les prévisions météorologiques,

Au niveau de l'agglomération de Toulouse, il existe :

- **un système de recueil automatique** pour le comptage des véhicules sur les voies rapides urbaines et un autre pour la voirie du centre ville.

Sur le réseau des voies rapides urbaines qui est exploitée en partie par la DDE 31, les mesures proviennent toutes les 6 minutes de 60 stations SIREDO. Une station est composée d'une ou plusieurs boucles électromagnétiques. Les valeurs mesurées correspondent à chaque boucle et sont agrégées pour fournir des mesures pour la station. Toutes ces mesures sont stockées au niveau du PC DDE au CIGT dans une base de données.

Pour le réseau des voies urbaines exploitées par la Ville de Toulouse, le système de recueil actuel comprend un ensemble de 400 Postes de Mesures (PM). Les capacités du nouveau PC CAPITOUL permettent le déploiement de 1000 PM. Des valeurs de débits de véhicules et de taux d'occupation sont mesurées par cet ensemble de PM toutes les 3 minutes et sont archivées dans une base de données relationnelles (ORACLE™) au niveau de CAPITOUL.

Toutes ces données sont utilisées à la fois en temps réel pour le suivi du trafic mais aussi en temps différé pour l'étude de phénomènes de trafic ou pour le calcul de statistiques.

- **Un système de baie vidéo** aussi bien au PC DDE qu'au PC CAPITOUL permet de suivre l'évolution du trafic sur les principaux axes du réseau. Actuellement, il existe 40 caméras de surveillance des axes périphériques. Le système de vidéo surveillance Pégase permet de télécommander les 30 caméras installées en milieu urbain et est utilisée par les exploitants du PC CAPITOUL. Cette supervision est assurée par les différents opérateurs de trafic afin d'intervenir en cas d'événements majeurs.
- **Des événements** relatifs aux accidents ou aux congestions sont transmis par les patrouilleurs certifiés, par la Police Municipale ou par les usagers eux-mêmes à partir des postes d'appel du RAU situées sur les voies rapides par exemple. Ces événements sont reçus au niveau du pupitre centralisateur pour la DDE 31 et